

Ultime délai pour la division sanitaire de Ronal

by La Tribune - mercredi, septembre 22, 2004

<https://www.correspondances.fr/ultime-delai-pour-la-division-sanitaire-de-ronal/>

Le tribunal de grande instance de Sarreguemines (Moselle) a accordé un ultime délai d'une semaine à Ronal France, qui détient une usine de jantes de 162 salariés à Saint-Avold et une unité de production de cabines de douches employant 32 personnes à Bitche, toujours en Moselle.

Ce délai doit permettre à l'administrateur de présenter au comité central d'entreprise deux offres de reprise pour la division sanitaire. La première, portée par l'actuel directeur de l'usine de Bitche, bénéficie du soutien de Ronal, qui s'engage à maintenir l'approvisionnement en matières premières actuellement assuré par son usine tchèque. La seconde émane de la société mosellane Art Douche, concurrente directe de Ronal.

En revanche, l'administrateur n'a, pour l'heure, enregistré aucune proposition de reprise pour la division jantes. Par ailleurs, le groupe Ronal a versé une somme de 3 millions d'euros correspondant aux indemnités des salariés licenciés.